

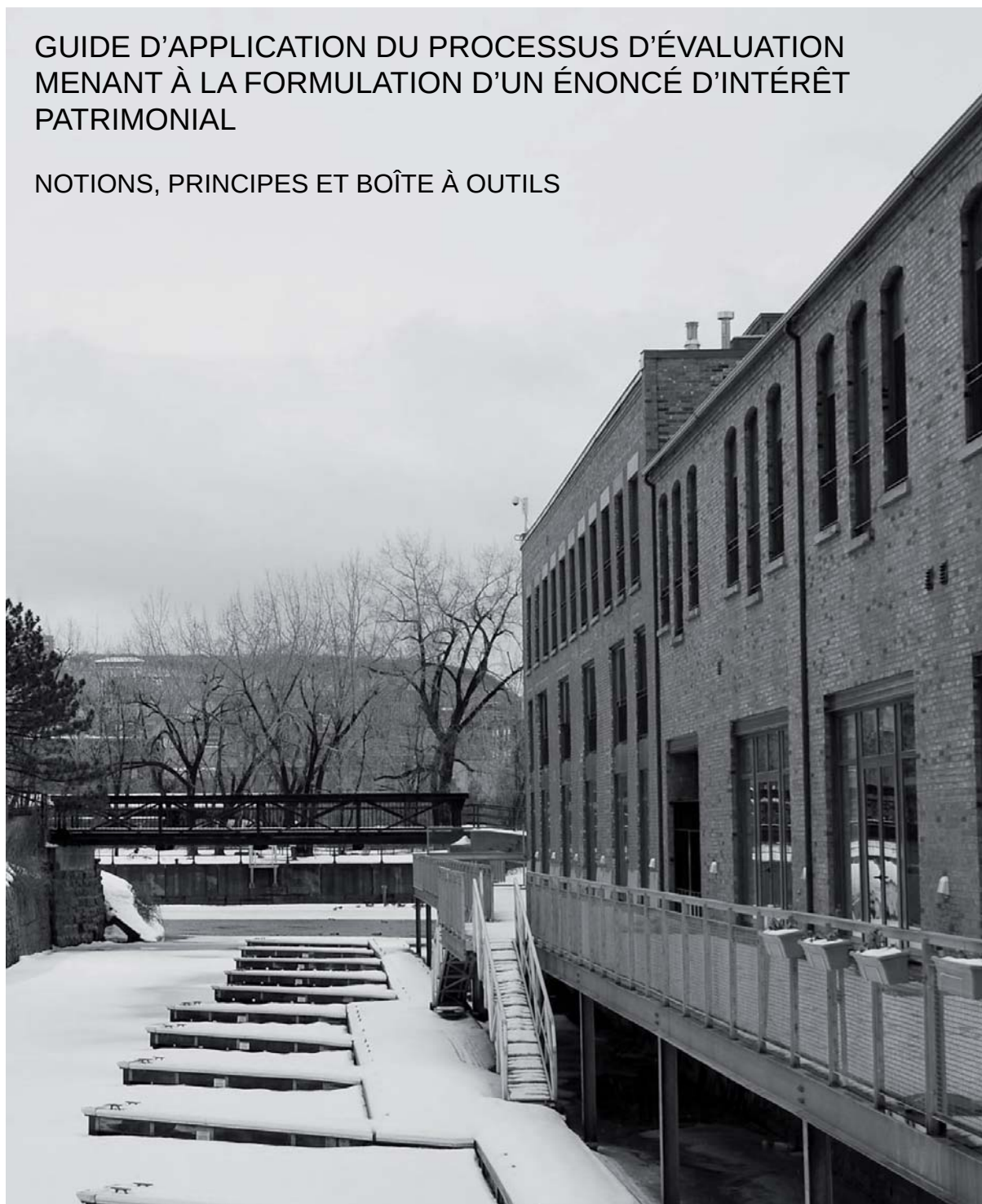
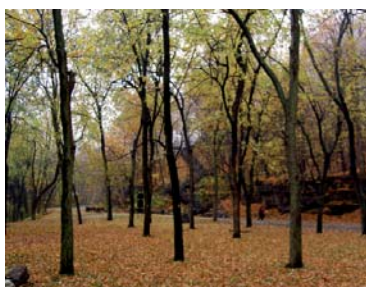
Direction de la
culture et du
patrimoine

Février 2012

L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION
MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL

NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS



L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

CONTENU

INTRODUCTION

1. LA CONNAISSANCE PRÉALABLE DU LIEU
2. L'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION
3. LES VALEURS
4. LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DANS LESQUELS S'INCARNENT LES VALEURS
5. UNE DÉMARCHE PAR CONSENSUS
6. L'ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
7. LA DURÉE DU PROCESSUS
8. LA RÉVISION PÉRIODIQUE DE L'ÉNONCÉ

ANNEXES : LES OUTILS

Page couverture :

À gauche (de haut en bas) :

Vitrail de l'église *Knox Crescent Kensington and First Presbyterian* (CDN-NDG)
Source : Ville de Montréal

Site du réservoir de haut niveau (Ville-Marie)
Source : Ville de Montréal

Fronton de l'ancienne caserne 38 (Ahuntsic-Cartier-ville)
Source : Ville de Montréal

Ateliers de l'ancien complexe de la Canadian Power Boat Company en 1941 (Le Sud-Ouest)
Source : *Canada. Dept. of National Defence*

Gramophone (Le Sud-Ouest)
Source : Musée des Ondes Emile Berliner

À droite :

Le bassin des Prêtres du canal de Lachine et le complexe Redpath (Le Sud-Ouest)
Source : Ville de Montréal

Ce document a été réalisé par la Direction de la culture et du patrimoine, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie.

L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

INTRODUCTION

Le patrimoine est une des dimensions identitaires essentielles d'une collectivité; il témoigne de son histoire, de ses façons de vivre et de ses savoir-faire. La conservation et la mise en valeur des éléments qui composent le patrimoine assurent le maintien et la transmission de cette identité tout en constituant l'assise des formes contemporaines qu'elle prendra.

L'expérience démontre que la perpétuation des valeurs par la conservation et la mise en valeur des composantes qui en témoignent, confère une plus-value aux lieux d'intérêt patrimonial. Les interventions contemporaines ainsi fondées sont plus susceptibles de s'inscrire de façon authentique dans l'affirmation de l'identité culturelle montréalaise. Tout en s'arrimant au passé des lieux, elles en poursuivent l'évolution.

En prenant le parti d'une gestion respectueuse de ses lieux d'intérêt patrimonial, la Ville reconnaît leur caractère culturel et l'intègre pleinement aux autres dimensions (économique, sociale et écologique) du développement durable. À notre époque, le soin porté aux formes urbaines, monumentales comme modestes, au patrimoine bâti ainsi qu'au paysage, se révèle un enjeu critique et stratégique du développement des villes. L'affirmation de l'identité culturelle d'une collectivité, reflétée par la qualité de ses lieux de vie et l'architecture de ses bâtiments, contribue non seulement à sa conscience d'elle-même et à son bien-être mais également largement à son positionnement international. Montréal, à cet égard, jouit d'avantages notables qui la distinguent de la grande majorité des villes nord-américaines. Elle est le produit d'une riche histoire qui l'a façonnée et dont ses formes témoignent encore.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine, ainsi que la gestion de l'évolution des formes de la ville dans le respect de ce patrimoine, présupposent sa connaissance. À cette fin, la Ville de Montréal a mis au point un processus d'analyse et d'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux qui reflètent la richesse et la diversité de cette identité.

La démarche que préconise la Ville repose sur deux grands principes :

- un lieu donné (bien culturel reconnu ou lieu sans statut particulier mais contribuant à l'identité montréalaise) présente un intérêt patrimonial qui se décline en plusieurs valeurs patrimoniales et ces différentes valeurs s'incarnent ou s'expriment dans diverses composantes caractéristiques;
- la signification culturelle que revêt un lieu donné pour une collectivité repose sur un consensus que le processus d'évaluation entend faire ressortir.

En mettant de l'avant cette approche, la Ville poursuit les objectifs suivants:

- favoriser la connaissance et la valorisation des qualités des lieux qui façonnent l'identité montréalaise;
- inscrire la gestion du milieu urbain dans une vision globale qui prend en compte la signification des lieux qu'il recèle en identifiant les valeurs du lieu ainsi que les éléments caractéristiques qui expriment ces valeurs;
- établir l'intérêt patrimonial de chaque lieu suivant une démarche fondée sur la recherche du consensus des principales parties intéressées;
- soutenir et faciliter l'évaluation des projets soumis pour avis au Conseil du patrimoine de Montréal (en vertu de l'article 12.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal) par l'uniformisation des documents d'évaluation patrimoniale déposés à l'appui de l'étude des projets.

Le présent guide expose succinctement les notions et les principes qui sous-tendent et animent le processus. On trouvera également en annexe un ensemble de documents qui composent la « boîte à outils » des participants d'un groupe de travail constitué en vertu du processus.

À notre époque, le soin porté aux formes urbaines, monumentales comme modestes, au patrimoine bâti ainsi qu'au paysage, se révèle un enjeu critique et stratégique du développement des villes.

L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

La connaissance d'un lieu est un préalable à une décision éclairée quant à son avenir, que cet avenir consiste en sa conservation, en sa mise en valeur, en sa transformation ou encore en sa reconnaissance officielle par la Ville.

Tous les lieux ne présentent pas la même complexité; il est essentiel d'en tenir compte dans l'évaluation du lieu concerné.

Les lieux étudiés sont très variés, tant par leur nature que par leur échelle : il peut s'agir de secteurs, d'ensembles, de bâtiments, de monuments, de jardins, de paysages...

À gauche :
Résidence du chemin Bois-Franc (Saint-Laurent)
Source : Lafontaine & Soucy architectes

À droite :
Vue à vol d'oiseau de la clairière sur le mont Royal (Ville-Marie)
Source : Ville de Montréal

1. LA CONNAISSANCE PRÉALABLE DU LIEU

La connaissance d'un lieu est un préalable à une décision éclairée quant à son avenir, que cet avenir consiste en sa conservation, en sa mise en valeur, en sa transformation ou encore en sa reconnaissance officielle par la Ville.

Pour connaître un lieu (bâtiment, ensemble, site...) et établir sa signification culturelle, la Ville a élaboré un processus d'analyse qui conduit à la formulation d'un énoncé d'intérêt patrimonial. Pour ce faire, elle s'est inspirée des principes et des concepts élaborés dès le début du XX^e siècle en Europe par Aloïs Reigl et aujourd'hui repris et adaptés par de nombreux organismes internationaux (notamment le Getty Conservation Institute, l'UNESCO et ICOMOS) et mis en pratique dans plusieurs pays.

L'énoncé d'intérêt patrimonial est le document qui consigne cette information. Il est un document de référence essentiel dans la gestion ultérieure du lieu, soutenant tant l'élaboration des interventions qui le toucheront que le suivi de son évolution. L'énoncé est préparé en amont des projets de manière à ce qu'il puisse orienter les décisions relatives à la conservation et à la mise en valeur des lieux et de leurs contextes.

2. L'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Une ordonnance du comité exécutif, adoptée en vertu du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prescrit la procédure d'évaluation. Le recours au processus est obligatoire dans les cas où la décision relative à un lieu patrimonial relève du conseil municipal (article 12.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal). Ainsi, un lieu qui dispose d'un statut patrimonial et qui fait l'objet d'un projet approuvé en vertu de l'article 89 de la charte ou d'une modification du plan d'urbanisme ou encore dont on projette la démolition en tout ou en partie, de même que l'octroi par la ville d'un statut de monument historique à un bien culturel est assujetti à cette obligation.

Le processus est facultatif dans les autres cas. Il peut s'avérer très utile à l'évaluation d'une diversité de lieux qui, sans avoir de statut patrimonial proprement dit, n'en présentent pas moins un intérêt qui contribue à forger l'identité de Montréal. Ainsi, l'ensemble des bâtiments et secteurs faisant l'objet d'une reconnaissance patrimoniale dans le Plan d'urbanisme peut profiter de cette méthode d'analyse de leur intérêt patrimonial. De même, les anciens secteurs industriels dont on envisage la requalification peuvent bénéficier de la démarche de connaissance et d'appréciation qu'assure le processus.

La démarche est souple; elle est conçue pour s'adapter aux circonstances de chaque lieu. En effet, tous les lieux ne présentent pas la même complexité et il est essentiel d'en tenir compte dans l'évaluation du lieu concerné.



L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

3. LES VALEURS

La gestion par les valeurs est une approche largement admise qui repose sur l'idée que, au-delà de la conservation matérielle des éléments caractéristiques d'un lieu, c'est la pérennité des valeurs que ces lieux représentent aux yeux des communautés qui les reconnaissent, qui importe. Les valeurs attachées à un lieu constituent alors une source précieuse d'inspiration dans la poursuite de l'évolution de ce lieu.

Ainsi, l'intérêt patrimonial qui se décline en plusieurs valeurs distinctes (historique, artistique, documentaire, sociale, symbolique, contextuelle...), est attribué par une collectivité (locale, nationale, internationale) à un lieu selon les caractéristiques ou les qualités particulières que cette dernière lui reconnaît.

La collectivité n'est pas une entité homogène; elle se compose d'individus et de groupes qui représentent une diversité de points de vue et d'intérêts qui influencent leurs regards et leurs appréciations des lieux patrimoniaux.

Par ailleurs, les valeurs qui s'attachent à un lieu n'ont pas toutes la même importance. Elles devront être pondérées et hiérarchisées pour établir la vue d'ensemble qui sera une juste appréciation de la signification culturelle que confère la collectivité à un lieu donné.

Au-delà de la conservation matérielle des éléments caractéristiques d'un lieu, c'est la pérennité des valeurs que ces lieux représentent aux yeux des communautés qui les reconnaissent, qui importe. Les valeurs attachées à un lieu constituent alors une source précieuse d'inspiration dans la poursuite de l'évolution de ce lieu.



Les valeurs permettent d'approcher une multitude de dimensions qui contribuent à donner un sens au lieu : historique, architecturale, symbolique, artistique, contextuelle, sociale...

À gauche :
Station-service de Mies van der Rohe (Verdun)
Source : Ville de Montréal

À droite :
Les ateliers de l'ancien complexe de la Canadian Power Boat Company en 1941 (Le Sud-Ouest)
Source : Canada. Dept. of National Defence / Library and Archives Canada / PA-132179

Ci-dessous :
Les employés de la compagnie RCA Victor (Le Sud-Ouest)
Source : Musée des Ondes Emile Berliner



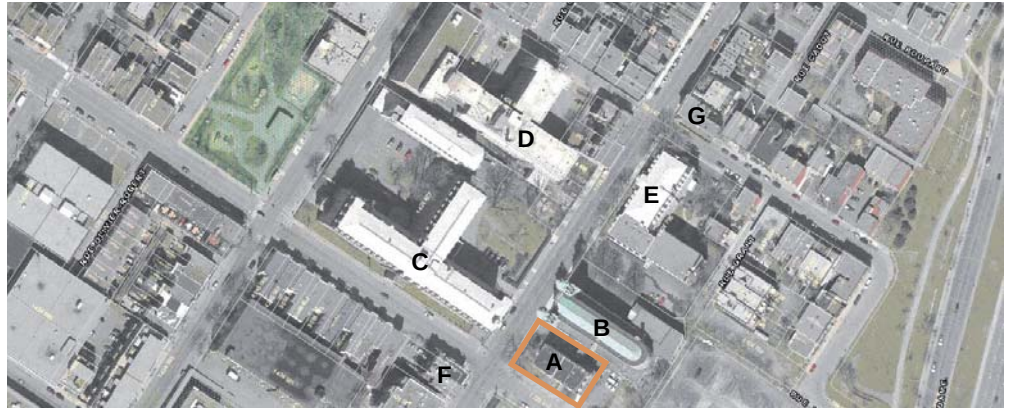
L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

Les éléments caractéristiques dans lesquels s'ancrent les valeurs sont également multiples. Chaque lieu présente une gamme particulière de telles caractéristiques. Il peut s'agir comme ici de la participation à un ensemble institutionnel, ou encore, comme plus bas, de l'association étroite à Expo 67, événement culturel marquant de l'histoire du Québec, ou encore d'un détail architectural.

À droite :
Le noyau institutionnel du quartier Sainte-Marie (Ville-Marie)

- A Presbytère (1878 / 1906)
- B Église Saint-Vincent-de-Paul (1925-1928)
- C Ancienne maison-mère des Sœurs de la Providence (1885-1888)
- D Ancien hospice Gamelin (1893-1894)
- E Ancien pensionnat Sainte-Catherine (1875-1881)
- F Ancienne Merchant's Bank (vers 1905)
- G Ancienne Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal (1921)



4. LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DANS LESQUELS S'INCARNENT LES VALEURS

Les différentes valeurs patrimoniales s'incarnent ou s'expriment dans diverses composantes ou éléments caractéristiques du lieu qui peuvent être de l'ordre du contexte urbain, de l'environnement construit et naturel, des bâtiments, des détails architecturaux, des matériaux, de l'exécution, des plantations, de la topographie... Il importe d'identifier ces composantes caractéristiques, de les décrire et de les qualifier clairement en précisant en quoi elles expriment les valeurs du lieu.

À l'instar des valeurs, les éléments qui caractérisent un lieu n'ont pas tous la même importance ou contribution à son intérêt patrimonial. Si certains contribuent favorablement à son intérêt, d'autres n'ont aucun apport significatif et d'autres encore peuvent même lui nuire.

Le lieu est considéré en lui-même ainsi que du point de vue de la relation qu'il entretient avec son contexte. Les modalités de cette relation sont à examiner. S'agit-il d'un élément unique, rare ou commun? D'un fragment d'un tout plus vaste (par exemple, une partie d'un complexe hospitalier) ou encore d'un élément appartenant à un ensemble ou à une série (par exemple, une caserne, un bain public)? Comment contribue-t-il aux qualités de son environnement (trame, matérialité, paysage...)?

Un lieu peut également être associé à une variété d'éléments de natures diverses qui lui confèrent ou appuient sa valeur. Il peut s'agir d'un événement historique, d'un personnage, d'un rite ou encore d'une utilisation qui en a été faite qui l'a valorisé (comme le tournage d'un film qui l'aura mis en relief ou rendu célèbre, par exemple L'Hôtel du Nord sur le bord du canal Saint-Martin à Paris). Lorsqu'elles existent, ces dimensions immatérielles sont également importantes.

À gauche :
La place des Nations en 1967 (Ville-Marie)
Source : BaNQ, Fonds Henri Rémillard

À droite :
Fronton de l'ancienne caserne 38 arborant les armoiries de la Ville (Ahuntsic-Cartierville)
Source : Ville de Montréal



5. UNE DÉMARCHE PAR CONSENSUS

La crédibilité du processus tient entre autres au fait qu'il parvient à rallier une variété d'acteurs autour d'une compréhension commune de l'intérêt patrimonial du lieu. Le consensus n'est pas synonyme d'unanimité. Il est atteint lorsque tous les participants reconnaissent que l'énoncé d'intérêt patrimonial traduit correctement la teneur de leurs discussions même si leurs positions personnelles peuvent diverger sur certains aspects particuliers. L'accord des participants ne peut être obtenu que si l'ensemble des objections et des réserves que certains d'entre eux auraient pu émettre ont été adéquatement prises en compte par le groupe. Le consensus n'est pas la décision de la majorité, ni celle d'une autorité.

La recherche de la signification culturelle est une démarche ouverte qui doit mener à une compréhension du lieu enrichie des différents points de vue qu'apportent les membres du groupe de travail. Elle ne doit pas être réductrice et se résumer à l'identification du plus petit commun dénominateur. La qualité et la sérénité des échanges est donc un facteur critique de succès de la démarche qui est préconisée. La méthodologie mise au point et éprouvée par la Ville vise à rendre la démarche fructueuse.

Un groupe de travail est constitué pour chaque lieu; il regroupe un nombre maximum de 10 acteurs concernés. Dirigé par une équipe de la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine, le groupe de travail comprend des représentants du service demandeur (Ville ou arrondissement), du propriétaire, de son consultant, lorsque pertinent, d'usagers du lieu ou d'autres groupes d'intérêt, le cas échéant. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est invité lorsque l'évaluation porte sur un bien culturel qui présente un statut provincial. De même, un représentant de Parcs Canada est invité lorsque le lieu revêt un statut fédéral. Les expertises particulières en archéologie, en architecture de paysage, en écologie ou provenant d'autres disciplines pertinentes sont également représentées au besoin.

À partir d'une documentation de base qui leur est transmise et d'une visite du lieu, qui en constitue le document le plus tangible, les membres du groupe de travail sont invités à identifier les valeurs qu'ils attribuent au lieu ainsi que les éléments caractéristiques dans lesquels elles s'incarnent. Au besoin, une recherche complémentaire peut être requise pour approfondir une question particulière.

Les préoccupations et sensibilités des participants peuvent colorer leur participation, mais ne doivent toutefois pas compromettre la démarche. Ainsi, chaque participant doit s'engager pleinement et positivement dans la recherche de la signification du lieu.

Des positions divergentes et des conflits de valeurs peuvent se manifester au cours du processus. Ces conflits sont discutés dans le but d'être aplanis. Alternativement, ils peuvent donner lieu à la consignation de valeurs divergentes.

Le consensus n'est pas synonyme d'unanimité. Il est atteint lorsque tous les participants reconnaissent que l'énoncé d'intérêt patrimonial traduit correctement la teneur de leurs discussions même si leurs positions personnelles peuvent diverger sur certains aspects particuliers.

Les préoccupations et sensibilités des participants peuvent colorer leur participation, mais ne doivent toutefois pas compromettre la démarche. Ainsi, chaque participant doit s'engager pleinement et positivement dans la recherche de la signification du lieu.

L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

En précisant en quoi réside l'intérêt des divers éléments valorisés, l'énoncé établit ainsi la base des orientations qui sous-tendront leur gestion.

6. L'ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

L'énoncé d'intérêt patrimonial d'un lieu est un document de référence essentiel pour la gestion ultérieure de celui-ci. Il synthétise et organise l'information mise au jour par le groupe de travail.

L'énoncé présente les différentes valeurs associées au lieu selon leur importance relative. Il expose comment ces valeurs s'incarnent dans le lieu en identifiant, décrivant et qualifiant ses composantes caractéristiques à la lumière des valeurs décelées. Il en résulte une hiérarchisation qualitative des éléments caractéristiques du lieu et du contexte. La séquence chronologique de l'évolution du lieu qui associe ses différentes composantes aux différents moments qui ont marqué son évolution, figure également à l'énoncé puisqu'elle contribue largement à la compréhension du lieu.

La formulation de l'énoncé est une étape cruciale du processus. En précisant en quoi réside l'intérêt des divers éléments valorisés, l'énoncé établit ainsi la base des orientations qui devront sous-tendre leur gestion. En autant que possible, l'énoncé est approuvé par tous les participants du groupe de travail.

Préparé selon un format type, il comprend également des informations cartographiques et iconographiques qui facilitent la compréhension du lieu.

7. LA DURÉE DU PROCESSUS

La durée du processus depuis la constitution du groupe de travail jusqu'à l'approbation de l'énoncé varie selon les lieux considérés. Dans certains cas, la complexité du lieu et de sa signification peut exiger plusieurs rencontres du groupe de travail. De manière générale, la durée est estimée à environ 3 mois. Le temps nécessaire à la constitution du dossier documentaire et à la réalisation des études préalables et complémentaires n'est pas comptabilisé dans cette période. Un schéma joint en annexe B présente les étapes du processus.

8. LA RÉVISION PÉRIODIQUE DE L'ÉNONCÉ

Comme il traduit un regard porté sur un lieu par une collectivité à un moment donné de son histoire, on doit envisager la possibilité d'une mise à jour périodique de l'énoncé. Il sera réexaminé à chaque 10 ans et sa révision pourra être entreprise au besoin. Par ailleurs, une information nouvelle d'importance ou un événement fortuit affectant le lieu peuvent amener une révision plus hâtive de l'énoncé.

L'énoncé comporte les informations qui aident à la compréhension du lieu considéré. La chronologie de sa construction ou encore des étapes de son occupation s'avère très utile pour en saisir l'évolution.

À droite :
Extrait de l'énoncé d'intérêt patrimonial de l'ensemble
Knox Crescent Kensington and First Presbyterian Church & Hall (CDN-NDG)
Source : Ville de Montréal

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Site de l'ensemble *Knox Crescent Kensington and First Presbyterian Church & Hall*, 6225, avenue Godfrey, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce



CHRONOLOGIE

- 1786 Fondation de l'Église presbytérienne du Canada
- 1896 Fondation de la Kensington Church
- 1898 Construction d'une église (chapelle) de bois
- 1914 Agrandissement de la première église par l'ajout de deux nefs latérales (ou ailes)
- 1922 Construction de la Kensington Church (actuel Kensington Hall) (A)
- 1934 Construction du Hall for the Kensington Church (actuelle salle communautaire) (B)
- 1945 Modification / transformation de l'église
Ajout d'un logement
- 1948 Fusion avec Église Knox Crescent
- 1948-49 Construction de l'Église Knox Crescent Kensington (C)
Aménagement de terrains de tennis (D)
- 1952 Accueille la synagogue Shaare Zedek
- 1956 Accueille la synagogue Beth Shalom
- 1956-1977 Accueille la Japanese Presbyterian Church
- 1962 Agrandissement et réaménagement intérieur parties Hall et salle communautaire
Ajout d'une entrée (E)
- 1976 Fusion de l'Église Melville (1884)
- 1984 Fusion de l'Église First Presbyterian
- 1985 Accueille la Korean Presbyterian Church
- 2011 L'église de 1948 n'est plus utilisée pour les célébrations religieuses

L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

GUIDE D'APPLICATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION MENANT À LA FORMULATION D'UN ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL - NOTIONS, PRINCIPES ET BOÎTE À OUTILS

LISTE DES ANNEXES

LES OUTILS

- A. LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE PRÉALABLE
- B. LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU
- C. LA GRILLE D'ANALYSE PAR LES VALEURS (LES PLUS SOUVENT RENCONTRÉES)
- D. LA DÉMARCHÉ PAR CONSENSUS
- E. L'ENGAGEMENT D'UN PARTICIPANT AU FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS
- F. QUELQUES DÉFINITIONS
- G. LE FORMAT DE L'ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ANNEXE A

RECHERCHE DOCUMENTAIRE PRÉALABLE

Un inventaire des études déjà réalisées permet d'identifier la documentation existante disponible. Au besoin, une documentation additionnelle est préparée. Le dossier documentaire élaboré à partir de ces documents constitue l'information de base remise aux participants.

Présentée sous forme concise, elle couvre trois volets : la situation actuelle du lieu, la synthèse de son évolution, ainsi que des fiches techniques sur ses composantes, le cas échéant. La table des matières suivante se veut flexible; elle s'adapte aux particularités de chaque lieu.

SITUATION ACTUELLE

Identification

- Nom du lieu
- Adresse ou emplacement du lieu
- Arrondissement
- Propriétaire
- Plan du lieu dans son contexte
- Photos

Statut

- Désignation en tant que lieu historique national (fédéral)
- Statut en vertu de la Loi sur les biens culturels (provincial ou municipal)
- Désignation patrimoniale dans le Plan d'urbanisme
- Potentiel archéologique selon le Plan d'urbanisme
- Autres statuts pertinents

État du lieu

- Morphologie, topographie et environnement naturel
- Contexte urbain
- Organisation spatiale
- Usage

SYNTHÈSE DE L'ÉVOLUTION DU LIEU

Chronologie

Analyse de l'évolution du lieu et de son contexte urbain

- Tracés
- Toponymie
- Lotissement et acquisition(s) du terrain
- Constructions et aménagements
- Institutions et personnages associés
- Phénomènes, traditions ou événements associés

Iconographie

- Cartes, photos ou illustrations, de l'établissement du lieu à aujourd'hui

FICHES TECHNIQUES SUR LES COMPOSANTES

Bâtiments

- Description
- Date de construction, modifications marquantes
- Concepteurs
- Propriétaires et occupants marquants
- Fonctions d'origine, significatives et actuelles
- Iconographie

Paysage

- Découpage du lieu en sous-entités paysagères, le cas échéant
- Description des sous-entités et éléments paysagers (végétaux, hydriques, construits, minéraux)
- Date d'aménagement, modifications marquantes
- Concepteurs
- Fonctions d'origine, significatives et actuelles
- Vues significatives
- Iconographie

Autres composantes (le cas échéant)

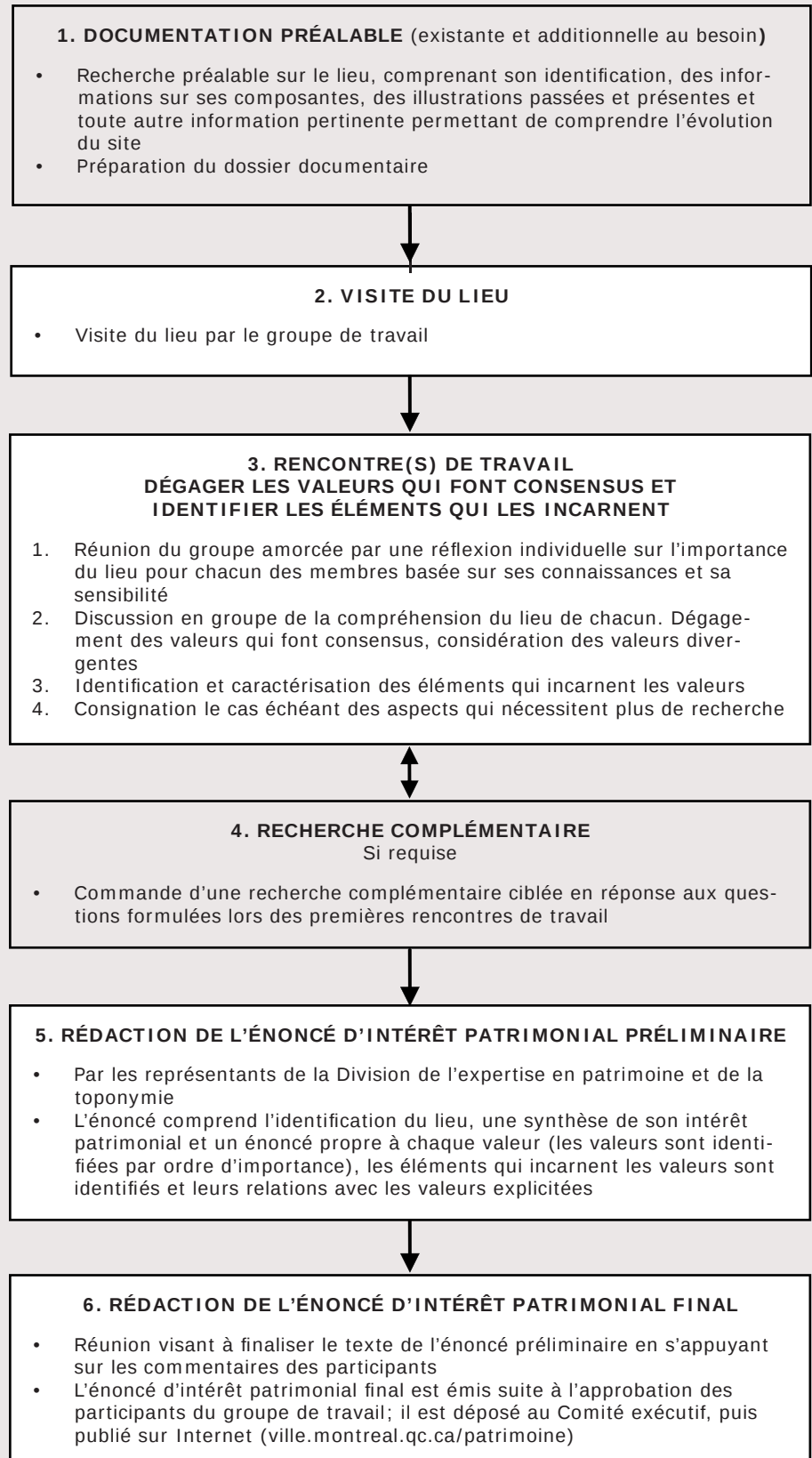
- Description
- Iconographie

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

AUTEUR
DATE

ANNEXE B

LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU



ANNEXE C

LA GRILLE D'ANALYSE PAR LES VALEURS (LES PLUS SOUVENT RENCONTRÉES)

VALEUR SOCIALE, SYMBOLIQUE

Signification identitaire ou spirituelle

Pour un groupe donné, qualités emblématiques aux niveaux spirituel, politique, social ou culturel

Esprit du lieu

Liens entre les éléments matériels et immatériels (rituels, festivals, savoir-faire, récits, etc.)

VALEUR HISTORIQUE

Évolution urbaine du lieu

Élément fondateur, jalon ou catalyseur de l'histoire du développement urbain

Phénomène de société

Représentation d'un phénomène social, économique ou politique significatif

Événement ou personnage associé

Emplacement d'un événement historique, lieu d'activité d'un personnage ou d'un groupe

Âge comparatif du lieu

Ancienneté par rapport au milieu ou à des comparables

VALEUR ARTISTIQUE, ESTHÉTIQUE

Qualité de la conception

Appréciation de la composition

Importance des concepteurs

Influence et notoriété des concepteurs (urbanistes, architectes, artistes, etc.) (si connus)

Importance du lieu dans l'œuvre des concepteurs

Importance relative dans le corpus des concepteurs (si connus)

Importance artistique comparée du lieu

Importance relative par rapport à des comparables en termes d'époque, de fonction ou autre critère

Perception du lieu

Expérience sensorielle, connaissance, sensibilité

VALEUR CONTEXTUELLE, URBAINE OU PAYSAGÈRE

Qualités du paysage culturel

Coexistence de phénomènes naturels et culturels

Contribution du milieu d'insertion au lieu

Éléments du milieu qui renforcent les qualités du lieu

Contribution du lieu au contexte urbain

Éléments du lieu qui contribuent à rehausser les qualités urbaines

Appartenance à un système

Appartenance à un réseau de lieux liés (ex : stations de pompage, bains publics)

Qualité de repère visuel

Repère urbain

Vues significatives

Contribution à une expérience sensorielle positive

VALEURS SPÉCIFIQUES

Valeur scientifique ou technique

Valeur archéologique

Valeur d'usage

Valeur écologique

ANNEXE D

LA DÉMARCHE PAR CONSENSUS

La Ville fonde son approche de gestion du patrimoine sur la mise au jour de consensus sur l'intérêt patrimonial des lieux. Pour ce faire, elle a mis au point une démarche ouverte qui vise à établir une compréhension commune d'un lieu résultant d'un échange entre des participants tant experts que non-experts, représentatifs de différents points de vue et intérêts.

La Ville adapte une approche connue sous le nom de consensus building process, qui a d'abord fait ses preuves dans des contextes de résolution de conflit. S'appuyant sur un corpus bien établi, la Ville dispose d'une expertise et d'outils qui l'aident dans l'établissement de contextes sereins de discussions qui conduisent à la mise au jour de terrains d'ententes entre des parties qui peuvent parfois au départ sembler tenir des positions éloignées. Nous présentons ici les grandes caractéristiques de cette approche ainsi que quelques références. Notons que l'école de pensée qui inspire la pratique de la Ville - promue par le Consensus Building Institute et née entre autres de la collaboration du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et de la Harvard Law School dans les domaines de la négociation et de la résolution de conflits - est présentement appliquée dans le contexte de la gestion du patrimoine dans le cadre d'un projet du Getty Conservation Institute (on pourra consulter le site web du Getty Conservation Institute sous la rubrique The Heritage Values, Stakeholders and Consensus Building project).

1. L'atteinte du consensus

Un consensus est atteint quand chacun accepte ce qui a été proposé après que tous les efforts aient été tentés pour répondre aux préoccupations de toutes les parties concernées. (traduction d'une citation tirée de Lawrence Susskind, «An Alternative to Robert's Rules of Order for Groups, Organizations, and Ad Hoc Assemblies that Want to Operate By Consensus,» in *The Consensus Building Handbook: A Comprehensive Guide to Reaching Agreement*, eds. Lawrence Susskind, Sarah McKernan, and Jennifer Thomas-Larmer (Thousand Oaks, CA: Sage Publications, 1999), 6.)

2. Les particularités de la démarche par consensus

La démarche par consensus demande qu'on lui consacre du temps et de l'énergie. Le temps investi pour obtenir la collaboration de tous assure en contrepartie la pérennité de la compréhension partagée ainsi obtenue. Celle-ci gagne en stabilité et peut alors véritablement devenir la base des actions ultérieures des différentes parties. Il s'agit d'un bénéfice important du processus qui le distingue des approches plus autoritaires qui souffrent régulièrement de blocages et de remises en question. Le climat de collaboration persiste et les relations entre les parties sont assainies.

La condition essentielle du succès de la démarche réside dans la capacité des participants de s'engager de bonne foi dans une démarche ouverte qui peut mettre en question leurs idées, positions et orientations de départ dans la poursuite d'une compréhension commune. Une attitude de collaboration et une implication continue lors des rencontres sont des pré-requis.

ANNEXE D

LA DÉMARCHE PAR CONSENSUS (SUITE)

3. Les grandes étapes de la démarche par consensus

1. **L'identification du lieu**
2. **La composition du groupe** (représentativité, engagement à participer)
3. **L'organisation des rencontres** (dossier documentaire préalable, lieux, logistique)
4. **L'adhésion au processus** : une discussion ouverte et respectueuse des différents points de vue, un examen attentif des divergences, un cheminement ordonné appuyé de documents synthèses
5. **L'identification des valeurs puis des éléments incarnant ces valeurs** : l'établissement d'une compréhension commune du lieu à travers les valeurs qui lui confèrent un intérêt et les composantes qui les incarnent. Cette étape permet un enrichissement mutuel qui conduit à une vision commune et à une compréhension approfondie de la signification du lieu.
6. **L'approfondissement des questions au besoin**
7. **La formulation d'un énoncé de l'intérêt patrimonial (préliminaire, final)** : document synthèse traduisant les conclusions du groupe de travail et approuvé par les participants
8. **L'utilisation de l'énoncé d'intérêt patrimonial** comme document de référence essentiel dans la gestion du lieu (conservation et mise en valeur).

Quelques références:

The Consensus Building Handbook: A Comprehensive Guide to Reaching Agreement, eds. Lawrence Susskind, Sarah McKernan, and Jennifer Thomas-Larmer (Thousand Oaks, CA: Sage Publications, 1999)

Beyond Intractability (www.beyondintractability.org/essay/consensus_building)

Building Consensus for a Sustainable Future (www.mediate.com/articles/consen.cfm)

www.getty.edu/conservation/field_projects/heritage/index.html

www.colorado.edu/conflict/peace/treatment/consens.htm

ANNEXE E

L'ENGAGEMENT D'UN PARTICIPANT AU FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS

Art. 9 de l'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu (02-136)

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement du processus, chaque participant d'un groupe de travail s'engage à :

1. être présent aux réunions du groupe de travail et à participer activement et de bonne foi à ses travaux, sauf s'il en est empêché pour un motif sérieux;
2. mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience dans le cadre des travaux du groupe;
3. intervenir en partageant son point de vue de façon courtoise et respectueuse des opinions différentes ou contraires à la sienne.

De plus, chaque participant a une obligation de discrétion relativement aux discussions du groupe qui ont un caractère privé. Cette obligation ne l'empêche toutefois pas de faire état, à l'extérieur du groupe, de son opinion.

En cas de manquement, le participant pourra être exclu par la Direction.

ANNEXE F

QUELQUES DÉFINITIONS

ÉLÉMENT CARACTÉRISTIQUE :

Matériau, forme, emplacement, configuration spatiale, usage, composante naturelle, immatérielle ou autre attribut d'un lieu qui contribue à son intérêt patrimonial.

(Parcs Canada, 2003)

INTÉRÊT PATRIMONIAL :

Importance ou signification d'un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné. L'énoncé d'intérêt patrimonial en fait la synthèse.

(Ville de Montréal, 2008)

LIEU :

Structure, bâtiment, groupe de bâtiments, paysage ou site défini, comprenant les ressources archéologiques, et incluant ses composantes, son contenu et ses espaces.

(Ville de Montréal, 2008)

VALEUR :

Importance ou signification symbolique, paysagère, historique, artistique ou autre perçue par une population, une génération ou un groupe à un moment donné.

(Getty Conservation Institute, 2002)

ANNEXE G

LE FORMAT DE L'ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

IDENTIFICATION

Nom du lieu
Adresse
Arrondissement
Photo, carte, plan

SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

L'intérêt patrimonial du... repose sur...
(résumé des points marquants des énoncés de valeurs)

ÉNONCÉ DES VALEURS

Valeur sociale, symbolique

La valeur sociale du... repose sur ...
La valeur symbolique du... repose sur ...

Valeur historique

La valeur historique du... repose sur ...

Valeur artistique, esthétique

La valeur artistique du... repose sur ...
La valeur esthétique du... repose sur ...

Valeur contextuelle, urbaine ou paysagère

La valeur contextuelle du... repose sur ...

Valeur scientifique

La valeur scientifique du... repose sur ...

RAYONNEMENT (lors d'études relatives à l'octroi de statuts)

Le rayonnement fait référence à l'échelle à laquelle le lieu opère une force d'attraction ou une influence relative à une de ses valeurs. Il peut être international, canadien, québécois, montréalais ou local. S'il est jugé utile d'y avoir recours, il devrait être établi par consensus pour chacune des valeurs identifiées.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

DANS LESQUELS S'INCARNENT LES VALEURS

Les éléments caractéristiques sont les témoins des valeurs à l'égard desquels des décisions quant à leur conservation ou leur mise en valeur devront être prises. Ils peuvent être de l'ordre du contexte urbain, de l'environnement, des bâtiments, des détails, des matériaux, de l'exécution, de l'aménagement paysager etc.

ÉLÉMENTS CARTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES ET CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

NOM DU RÉDACTEUR

DATE

ANNEXE G

LE FORMAT DE L'ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (SUITE)

IDENTIFICATION DU LIEU		
Désignations patrimoniales — —		
Photo du lieu	Photo aérienne	
SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL		
(Texte)		

CONTEXTE ENVIRONNANT Illustration_mise en contexte	CHRONOLOGIE
---	--------------------

LES VALEURS	ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES
VALEUR X La valeur X repose sur : — —	Élément portant la valeur X — — —
VALEUR X La valeur X repose sur : — —	Élément portant la valeur X — — —

Bibliographie Groupe de travail Démarche	Rédacteur Date
--	-------------------



ville.montreal.qc.ca/patrimoine